

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BUECH DEVOLUY**

Séance du : 16 mars 2016

Convocation du : 8 mars 2016

Objet : INSTANCES COMMUNAUTAIRES

Délégations au bureau communautaire. Recrutement des saisonniers.

Cette délibération annule et remplace celle envoyée précédemment suite à une erreur matérielle. En effet, il convient d'ajouter « Le Président reste chargé de la gestion administrative des contrats ».

L'an deux mille seize, le seize mars à 18 heures, le Conseil de la Communauté de Communes, s'est réuni à La Roche des Arnauds, sous la présidence de Jean-Marie Bernard, Président.

Secrétaire de séance : Madame Revoux Josette

Etaient présents : M. Lonni, M. Barthelemy, JM Bernard, B. Lapeyre, M. Ricou-Charles, G. Jullien, G. Lesbros, M. Mesclé, R. Frey, P. Schiazza, JM Gueyraud, F. Gascard, M. Chautant, F. Galmiche, T. Gau, J. Revoux, JF Contoz, R. Moreau, J. Bourbousse, N. Ferrere, C. Aubert, M. Ventre, B. Saudemont, JP Artigues, C. Marseille, M. Gaignaire, F. Gatounes

Excusés : M. Thomas Michel

Pouvoirs : M. A. Laurens excusé, a donné pouvoir à Mme B. Lapeyre
Mme F. Darini excusée, a donné pouvoir à Mme B. Saudemont
Mme J. Marcellin excusée, a donné pouvoir à M. R. Moreau

Le Président, Jean-Marie Bernard rappelle aux délégués les éléments du dossier.
Le conseil communautaire est sollicité pour déléguer au bureau communautaire le recrutement des saisonniers pour les services de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy.

Chaque année les services techniques et le service culture doivent faire face au surcroît d'activités liées à la fréquentation touristique estivale.

Concernant les services techniques, les collectes des déchets sont doublées.

Concernant le service culture, l'ouverture de l'écomusée suppose un service d'accueil permanent.

Depuis plusieurs années, des étudiants/ scolaires sont ainsi recrutés comme agents contractuels.

→De la fin juin à la fin septembre suivant les besoins,
pour les services techniques à raison de 30 heures hebdomadaires,

→Du 1^{er} juin au 30 septembre suivant les besoins,
pour le service culture, à raison de 18 heures hebdomadaires.

Les personnes recrutées seront rémunérées sur la base suivante :

Indice Brut 340 – indice Majoré 321

Et sont susceptibles d'effectuer des heures complémentaires.

Enveloppe budgétaire = 11 550 €

Les crédits correspondants sont inscrits au budget général et traitement au compte 64131.

Le Président reste chargé de la gestion administrative des contrats.

Après avoir entendu, le conseil communautaire vote à l'unanimité la délégation de la gestion des saisonniers pour le fonctionnement estival des services de la Communauté de Communes Buëch Dévoluy au bureau communautaire.

votants : 30 dont 3 pouvoirs	pour : 30	abstention : 0	contre : 0
------------------------------	-----------	----------------	------------

Ainsi fait et délibéré à La Roche des Arnauds, les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le Président,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

005-240500199-20160316-De25a_2016-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2016

Publication : 07/04/2016

Pour le Président
par délégation

Jean-Marie Bernard

